

The background of the cover is a photograph of industrial smokestacks at dusk. A large, thick plume of white and orange-tinged smoke or steam rises from a stack on the left, partially obscuring the sky. To the right, another stack is visible with a brightly lit observation platform or control room at its top. The sky is a deep blue with some orange light from the setting or rising sun.

AMARIS 2012

Rapport d'activité

Amaris, au service des collectivités, pour la prévention des risques

Amaris est l'association des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs.

Elle réunit les Communes et Intercommunalités accueillant sur leurs territoires des activités industrielles ou des canalisations de transport de matières dangereuses. Née en 1990 de la volonté d'aider les communes à gérer l'impact

des risques, elle a pour objectif de développer une approche territoriale de la sécurité.

Ses activités sont financées par les cotisations de ses adhérents et par une subvention du MEDDE. Yves Blein (Député, Maire de Feyzin) a été élu président en 2009.

Quelles sont ses missions ?

REPRÉSENTER ET DÉFENDRE LES COLLECTIVITÉS

Amaris offre aux collectivités locales une tribune pour faire part, aux pouvoirs publics et aux industriels, de leurs difficultés et propositions. Notre association est aujourd'hui reconnue comme un interlocuteur de référence par les pouvoirs publics. Ainsi, au titre de l'Association des Maires de France (AMF), elle représente les collectivités locales dans différentes instances nationales et groupes de travail visant à traduire la loi en applications concrètes, etc.

ÊTRE AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS

Amaris est un centre ressource sur la prévention des risques technologiques majeurs, qu'il s'agisse d'informations techniques ou juridiques.

Elle effectue un travail de veille et d'information, dont ses membres bénéficient via :

- > des journées d'information ;
- > un site internet ;
- > une newsletter mensuelle ;
- > des rencontres techniques ;
- > des réponses rapides et directes à toutes leurs questions.

PROPOSER ET ENRICHI R LES DÉBATS

Amaris est un lieu de rencontre. Parmi ses partenaires, nous retrouvons les fédérations d'industriels (Union Française des Industries Pétrolières, Union des Industries Chimiques), France Nature Environnement et la Direction générale de la prévention des risques.

Sommaire

ÉDITO.....**04**

ENQUÊTE.....**05**

DOSSIER.....**09**

DÉCRYPTAGE.....**13**

FOCUS.....**14**

TEMPS FORT 2012.....**15**

SERVICES AUX ADHÉRENTS.....**17**

FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION.....**21**

Une nécessaire protection des riverains des sites Seveso

Je préside Amaris depuis 4 ans, toujours avec autant de plaisir. En 2009, j'ai souhaité qu'Amaris s'affirme comme interlocutrice des pouvoirs publics et constitue une référence.

Je crois que le pari est tenu et que l'année 2012 aura consolidé le positionnement de notre association comme actrice majeure de la prévention des risques.

Dans ce rapport d'activité 2012, vous trouverez tous les dossiers sur lesquels Amaris a travaillé tout au long de l'année.

Pour ma part, je retiendrais trois points clés :

> l'organisation, en partenariat avec La Rochelle, d'un **colloque** d'envergure nationale. Cet événement a permis à tous les acteurs des PPRT de se rencontrer et de faire entendre leurs positions ;

> le rôle moteur joué par Amaris dans la signature, lors de son Assemblée générale, d'un **accord national** établi entre les représentants de l'Association des Maires de France, Amaris et les principales fédérations d'industriels concernées. Celui-ci a permis de fixer une clef de répartition pour la prise en charge du coût des travaux imposés, dans le cadre des PPRT, aux riverains des sites à risque.

Les collectivités percevant la CET et l'industriel à l'origine du PPRT participeront à hauteur de 25% chacun à la prise en charge des coûts supportés par les propriétaires des habitations,

au côté de l'État, dans la limite d'un volume de dépenses fixé à 20 000€.

> la très nette progression du nombre de lecteurs du site Internet **www.amaris-villes.org**, notre principal outil de communication.

Que ce soit lors du Colloque de La Rochelle, ou tout au long de l'année sur le site Internet, le thème central 2012 reste les PPRT [Plans de prévention des risques technologiques]. Et dans toutes nos prises de position, **notre fil rouge est la protection des riverains des sites Seveso.**



YVES BLEIN,
Président d'Amaris,
Député,
Maire de Feyzin

Projet interprète

Pour évaluer la qualité du dialogue entre les parties prenantes des PPRT, Amaris et l'INERIS ont réalisé, tout au long de l'année 2012, une série d'entretiens. Nous avons regardé à la loupe les processus participatifs tels que vécus par les collectivités territoriales.

La Loi de 2003 a profondément réformé la prévention des risques accidentels. Elle a permis une évaluation plus fine du risque et un net renforcement de sa réduction. Elle a également introduit de nouveaux acteurs dans la démarche. Il était temps de faire un point sur cette dernière évolution. Pour comprendre, favoriser le dialogue sur les risques, Amaris et l'INERIS se sont associés pour analyser les mécanismes à l'œuvre dans la mise en place des politiques de prévention des risques technologiques majeurs.

Présentation des résultats en 6 points.

1. NOUVEAUTÉS INTRODUITES PAR LES PPRT

La réglementation PPRT a profondément complexifié la démarche technique mise en oeuvre auparavant en introduisant des évaluations probabilistes, sept niveaux d'aléas distincts (et autant de zones territoriales sur lesquelles des règles distinctes sont à appliquer) et des évaluations de la vulnérabilité des bâtis. Elle a également introduit dans la procédure de **nouveaux acteurs** : collectivités et riverains. **Ces acteurs possèdent, dans la majorité des cas, très peu d'expertise technique** alors que celle-ci est la **pierre angulaire** de la politique de gestion des risques. Elle détermine les aléas, le périmètre du territoire touché en cas d'accident ; elle valide les scénarios d'accident, les distances d'effets. En définitive, ce sont les experts techniques qui

déterminent les contraintes, le cadre problématique et la manière dont, au-delà des enjeux de sécurité, les questions économiques et sociales sont traitées dans le PPRT. Considérée séparément, chacune de ces évolutions semble **améliorer la compréhension et la gestion des risques**. Néanmoins, leur combinaison au sein d'une même procédure a généré chez les élus, au début des PPRT au moins, de multiples conséquences.

2. LES EFFETS SECONDAIRES DE CETTE RÉFORME

> **Défiance à l'égard de la procédure PPRT.** L'élaboration de l'aléa s'effectue dans le cadre d'échanges bilatéraux entre les DREAL et les industriels. Les DREAL ne présentent la **carte des aléas** qu'une fois validée. Résultat : **elle se retrouve au centre de tous les fantasmes**. L'éviction des collectivités de cette étape du PPRT est perçue « *comme un des plus grands loupés de la démarche PPRT* ». « *Ce dont on a besoin, ce n'est pas d'un débat sur la technicité, mais d'un débat sur les choix qui fondent les études* » explique Yves Blein, Maire de Feyzin.

Le cas du Port aux Pétroles de Strasbourg

La collectivité entre dans le débat technique.

Le Port aux pétroles (POP) de Strasbourg regroupe des dépôts pétroliers et des stockages de produits chimiques, bordé à l'Est par le Rhin et à l'Ouest par le quartier résidentiel de la Robertsau. Une pression des riverains et de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) a été exercée pour modifier les périmètres et soustraire les habitations au tracé de l'aléa. La CUS, en partenariat avec le POP ont cofinancé une étude visant à identifier de nouvelles mesures de réduction des risques à la source. Si, en définitive, aucune de ces mesures n'a été réalisée, la pression sociale ainsi exercée a poussé un des industriels à fermer des stockages dont l'exploitation ne semblait plus justifiée. Une nouvelle carte des aléas a ainsi été élaborée en 2011. **Cette expérience met en évidence le fait qu'une collectivité peut entrer avec succès dans une réflexion sur les aléas.**

Les collectivités perçoivent l'expertise technique comme une boîte noire qui les exclut.

> **Demande de démonstration de la légitimité de l'aléa.** Ces demandes sont formulées notamment quand la carte des aléas est modifiée au cours de la procédure ou lorsque les enjeux sont importants.

> **Difficile positionnement des collectivités** - les élus ont des difficultés à porter et expliquer à leurs administrés une procédure sur laquelle ils n'ont ni le pouvoir de décision, ni les réponses aux questions posées par les habitants.

3. DÉMARCHES PARTICIPATIVES ET PPRT

Sur cette thématique, un point est particulièrement ressorti : **l'omniprésence de l'Etat**. L'Etat joue de multiples rôles dans la procédure. Il est tour à tour : décideur final, expert technique, partie prenante, concepteur de la démarche participative et garant de son déroulement. Les modalités d'organisation de la participation sont définies par l'Etat dès l'arrêté de prescription du PPRT et leur déploiement effectif sur le terrain à travers des réunions POA, réunions publiques, plaquettes d'information, conférences de presse est également de son ressort.

4. LES COLLECTIVITÉS S'ORGANISENT...

Les collectivités ont mis en place un certain nombre d'initiatives pour prendre leur place dans la réflexion sur les risques. **Le PPRT joue à ce titre un rôle incitatif majeur**. Nous avons identifié plusieurs stratégies :

> **L'acquisition de nouvelles compétences en risques.** Les élus porteurs de positionnements politiques se sont dotés d'appuis techniques en vue de les aider dans la traduction du langage technique de l'Etat. Même si elle est sensible, cette montée en compétence reste encore limitée. Sur 37 communes interrogées, seules 12 d'entre elles (32%) disposent d'une compétence technique sur les risques. Ces communes appartiennent à 31 intercommunalités différentes dont 9 d'entre elles (29%) apportent un appui.

ENTRETIENS RÉALISÉS

Zone portuaire du Havre, Communauté d'agglomération du Havre

C.Chicot. Directeur du service urbanisme, Gonfreville-l'Orcher
H.Collette. Service urbanisme, Le Havre
J.P.Lecoq. Maire de Gonfreville-l'Orcher, V-P CODAH
A.Lemaire. Direction de la sécurité, Le Havre
P.Lions. Directeur du service information sur les risques majeurs, CODAH

Grand Lyon, Vallée de la chimie

Y.Blein. Député, Maire de Feyzin
S.Chambe. Directeur de la planification urbaine, Grand Lyon
G.Claiss. V-P en charge de la démocratie participative, Grand Lyon
C.Desmontès. Sénatrice-Maire de Saint-Fons
M.Domenech-Diana. Maire de Pierre-Bénite et VP du Grand Lyon

Strasbourg, Communauté urbaine de Strasbourg (CUS)

A.S.Collin. Chargée de mission risques, CUS
S.Foresti. Directeur service environnement, CUS
Mr Fournaise. Directeur technique du Port Autonome de Strasbourg
K.Miss. Mission sécurité civile, Strasbourg
Mme Tribillion. Chef de service Prospective et planification urbaine, CUS
F.Sauer. chef-adjoint de service prospective, CUS

Etang de Berre

F.Boullerne. Directeur du service environnement, Martigues
V.Burroni. Député-maire de Châteauneuf-les-Martigues
F.Gomez. Chargé de mission risques, Berre-l'Etang
R.Kiegel. Adjointe au maire en charge des risques, Châteauneuf-les-M.
R.Raimondi. Maire de Fos-sur-Mer
G.Thebault. Chef du service risques majeurs, Fos-sur-Mer
R.Vidal. chargé de mission risques, Martigues

La Rochelle, Communauté d'agglomération de La Rochelle (CDA)

M.Bono. Maire de La Rochelle, Président de la CDA
E.Boutin. technicien environnement, CDA
C.Groult. Chargée de mission risques, La Rochelle
J.L.Jamet. Directeur du serv. environnement, CDA
X.Lempereur. Cabinet du Maire de la Rochelle
M.Simoné. Adjointe en charge des risques et VP en charge du développement économique à la CDA

Le cas du PPRT de la Rochelle (PICOTY-SDLP)

Repenser l'aléa en fonction du territoire

Ce PPRT de La Rochelle regroupe un ensemble de dépôts pétroliers situés à proximité du quartier de la Pallice. Après validation des aléas par la DREAL, l'étude des enjeux a rapidement démontré une forte vulnérabilité aux effets thermique et surpression de nombreuses habitations environnantes. De telles conclusions combinées à une mobilisation sociale contre le projet ont amené la DREAL à solliciter l'INERIS pour étudier les modalités complémentaires ou supplémentaires de réduction des risques à la source. En proposant de consacrer les dépôts les plus éloignés des habitations au stockage de l'essence (qui générerait les effets les plus dangereux), une réduction significative des aléas a pu être réalisée. Cet exemple démontre qu'une meilleure compréhension des enjeux territoriaux par l'Etat et l'industriel permet de réduire l'effet boîte noire et oriente l'expertise de manière à répondre à des problématiques élaborées avec l'ensemble des acteurs, y compris les collectivités.

Enquête

> **Meilleure information et sensibilisation des riverains** - Les communes sont les relais naturels avec la population. En complément des dispositifs existants qu'elles jugent très insuffisants, beaucoup ont mis en place une démarche d'information des riverains. Généralement, ces démarches s'appuient sur les structures de démocratie participative pré-existantes au PPRT.

5. ...MAIS ELLES ONT DES DIFFICULTÉS À SE SAISIR DU DOSSIER PPRT.

Au-delà des difficultés relatives à la compréhension de la dimension technique d'un PPRT, les collectivités ont des difficultés à coordonner leurs différents services dont les compétences peuvent intervenir à un moment ou un autre dans la procédure PPRT. Autre difficulté : les PPRT nécessitent la collaboration entre les différents échelons territoriaux.

Force est de constater sur ce point que les communes se retrouvent souvent seules à se mobiliser. Il semble que la thématique Risques n'a pas encore trouvé un ancrage stable dans les collectivités.

6. COMMENT LA POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES EST-ELLE COORDONNÉE AVEC LES AUTRES POLITIQUES ?

Sur le terrain, les politiques de prévention, d'aménagement, de développement économique ont **des difficultés à discuter entre elles**. « *L'État impose la logique des risques à toutes les autres logiques du territoire. Le Grenelle de l'environnement nous impose de développer la ville sur elle-même, de concentrer les usages, d'éviter l'étalement des villes, de développer les modes de transport doux... comment les articuler avec les PPRT ?* »

Il nous semble que deux raisons peuvent expliquer cette difficile articulation :

> **La première est interne aux collectivités.** Le risque est une notion transverse qui doit être abordée dans le cadre d'une vision à long terme avec des outils méthodologiques dédiés et gérés par un responsable Risques.

> **La seconde est un manque d'outils méthodologiques** pour permettre une communication effective des différentes politiques y compris celle relative aux risques accidentels.



INTERVIEW DE CHABANE MAZRI,

Chabane Mazri est ingénieur à l'INERIS.

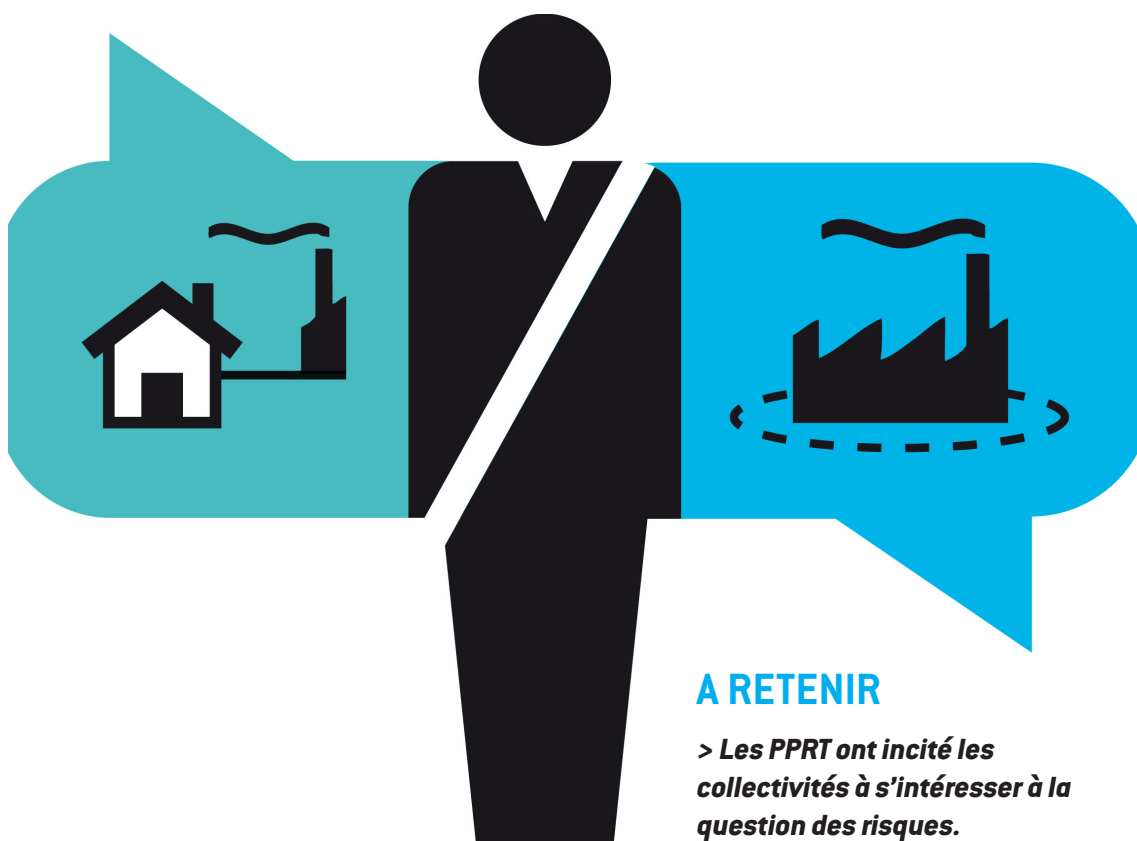
> QUE RETENEZ-VOUS DE TOUS CES ENTRETIENS ?

Les PPRT constituent un **projet ambitieux et novateur** au niveau Européen en termes de maîtrise des risques. Novateur car ils visent à corriger des situations existantes héritées du passé ce qu'aucun autre pays ne fait en Europe. Ambitieux car ils constituent une vraie avancée en terme de finesse dans l'estimation des risques et dans le niveau d'implication des parties prenantes comparativement à l'ancienne approche. Les différents bassins visités démontrent que la réussite du PPRT

dépend à chaque fois de la capacité à **mobiliser l'intelligence collective locale** pour identifier le meilleur équilibre entre la protection des populations d'une part et la pérennité de notre industrie de l'autre. Aucun des acteurs seul ne peut prétendre réussir un tel challenge ; d'où l'importance de déployer des démarches de concertation qui offrent à chaque acteur local de participer en fonction de ses connaissances et de ses enjeux. Les collectivités territoriales, en tant que gestionnaires de leur territoire et premiers interlocuteurs des citoyens se doivent d'y jouer un rôle prépondérant.

> QUELLES PISTES D'AMÉLIORATION ?

Le principal défi a été et demeure l'extrême technicité des débats qui peut parfois constituer une véritable barrière pour la création d'un véritable échange entre les acteurs. Il appartient aux services de l'État d'aller encore plus loin dans l'explication et la vulgarisation des méthodes et concepts techniques utilisés comme il appartient aux collectivités de se structurer et de monter en compétences sur les questions relatives aux risques de manière générale, et aux risques industriels en particulier. En effet, les risques soulèvent des questions transverses qui dépassent la sectorisation classique que l'on retrouve dans les collectivités (développement économique, environnement, urbanisation...) Le risque mérite des approches transverses et dédiées comparables à ce qui est mis en place par les collectivités sur les questions du développement durable tel que les « Agenda 21 ».



CONCLUSION

Face à tous ces constats, **des pistes d'amélioration peuvent être proposées**. Ainsi, des dispositifs d'information ciblés des riverains ou des évaluations des aléas qui prennent en compte dès que possible les contraintes du territoire sont des pistes de travail qui pourraient être mises en place.

A plus long terme, il s'agit, pour la politique de gestion des risques, de passer d'une relation État-collectivités qui se limite souvent à celle d'un prescripteur qui impose et d'un gestionnaire du territoire qui essaie d'appliquer à un vrai partenariat, basé sur une conscience commune des risques et sur des politiques territoriales qui prennent systématiquement en compte le risque industriel.

Néanmoins, un tel partenariat ne peut prendre forme que si les collectivités se dotent elles aussi de compétences et d'outils qui leur permettent de considérer systématiquement la question des risques dans toutes leurs politiques.

A RETENIR

- > *Les PPRT ont incité les collectivités à s'intéresser à la question des risques.*
- > *L'ensemble des acteurs s'accorde sur la pertinence des PPRT comme outil de maîtrise des risques et de protection des populations.*
- > *Un manque d'outils méthodologiques pour permettre une communication effective des différentes politiques.*
- > *La difficulté pour une collectivité d'influer sur le déroulement du PPRT due d'une part à la complexité technique et administrative de la procédure, et d'autre part, à l'omniprésence de l'État.*
- > *La montée en compétence des collectivités, même modeste, permet d'entrer dans la procédure.*
- > *La difficile adaptation des collectivités à la transversalité de la question des risques industriels.*
- > *Les PPRT ne permettent pas toujours des échanges constructifs sur les stratégies d'aménagement des territoires.*

PPRT

À la fin de l'année 2012, les PPRT étaient quasiment tous prescrits. Plus de la moitié était approuvée. Pour autant, ce dossier reste brûlant. Problèmes de financement, impensés de la loi, tensions sur les territoires...: l'élaboration des PPRT soulève toujours autant de questions alors que leur mise en oeuvre commence à en faire naître de nouvelles.

RAPPEL DES GRANDES PROBLÉMATIQUES LIÉES À L'ÉLABORATION DES PPRT

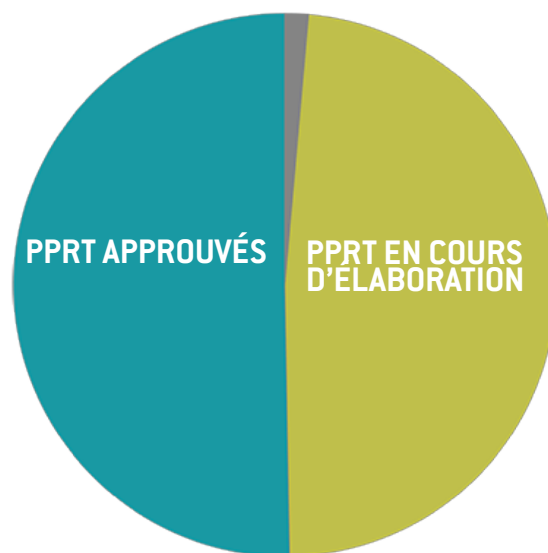
1. L'aide accordée aux riverains pour réaliser les travaux imposés par les PPRT est insuffisante. Au début de l'année 2012, le crédit d'impôt s'élevait à 30% du montant total des travaux.

A la fin de l'année, il a été porté à 40% plafonné à 20 000€ pour un couple fiscal. La participation des industriels et collectivités reste fondée sur le principe du volontariat.

2. Les mesures prévues par la loi de 2003 sont inadaptées à la situation des activités économiques.

La Loi de 2003 a été conçue pour protéger des habitants, oubliant que de nombreuses entreprises sont implantées à proximité des installations à risques. Le dispositif PPRT leur est inadapté. Plus de 10 000 entreprises sont concernées par des prescriptions de travaux, avec un coût total de travaux estimé à 1,5 milliard d'euros, sans aucune aide prévue par la loi.

3. Les PPRT sont difficilement compatibles avec l'objectif de réindustrialisation (problème des zones grisées) alors que les PPRT pourraient être des projets mobilisateurs, en particulier sur les zones industrielles historiques en future reconversion.



2012 / QUELQUES CHIFFRES

L'avancement des PPRT à la fin de l'année 2012

- > 401 PPRT au total ;
- > 201 PPRT approuvés ;
- > 194 PPRT en cours d'élaboration ;
- > 6 PPRT à prescrire.

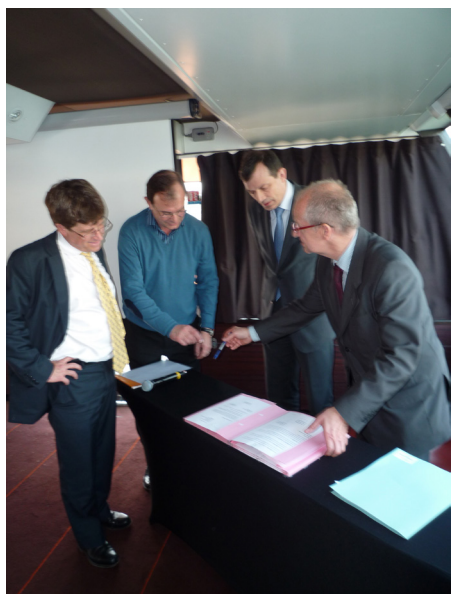
Les conventions signées dans le cadre des PPRT

- > 5 conventions d'expropriation ;
- > 6 mesures supplémentaires.

Instance de suivi des PPRT

Cette instance de suivi a été créée par la Direction générale de la prévention des risques (DGPR). Yves Blein représente les collectivités, au titre de l'AMF, dans ce tour de table qui réunit, environ deux fois par trimestre, industriels (UFIP, UIC), riverains (FNE) et les services de l'État. Sont discutés les problèmes soulevés par l'élaboration des PPRT. Amaris fait remonter propositions et doléances des collectivités. En 2012, ont été abordés les thèmes suivants :

Suivi des PPRT / Financement / ERP difficilement évacuables / Accompagnement des populations dans la réalisation des travaux prescrits par les PPRT / Études de vulnérabilité – Communication auprès des riverains / Priorisation des travaux / zones grisées et projet de note Plateformes.



Le 21 mars 2012, AMARIS, l'Union Française des industries pétrolières et l'Union des industries chimiques, avec le soutien du MEDEF, ont signé un document de recommandations à destination des entreprises adhérentes et des collectivités. Considérant la trop faible prise en charge accordée par l'État, AMARIS, l'UFIP, l'UIC invitent, dans ce document, les entreprises et les collectivités territoriales à contribuer au financement des travaux à hauteur de :

1. 25 % du montant des travaux plafonné à 20 000€ pour l'entreprise à l'origine du risque.
2. 25 % pour les collectivités percevant la C.E.T.

Financement des travaux

A la fin de l'année 2012, les aides accordées aux riverains s'élèvent à 40% du montant des travaux plafonné à 20 000€ pour un couple fiscal. Au cours de l'automne 2012, Delphine Batho, Ministre de l'écologie, a envoyé un signe fort en direction des riverains des sites Seveso. Pour autant la question n'est toujours pas réglée.

LE POINT DE VUE DU PRÉSIDENT D'AMARIS

Pendant neuf jours, le financement des travaux imposés aux riverains par les PPRT n'était plus un problème. Le 20 décembre, les Parlementaires votaient le projet de loi de finance qui contenait les solutions pour financer les travaux imposés par les PPRT. Le crédit d'impôt était porté à 40% et la loi rendait obligatoire la participation des industriels et des collectivités, à hauteur de 25% chacun. On se disait alors que les 10% restant feraient l'objet de négociations locales. **La mise en sécurité des riverains des sites devenait enfin possible et on se félicitait d'avoir bataillé pour qu'il en soit ainsi.** Neuf jours plus tard, le Conseil constitutionnel censurait le dispositif relatif à la participation des collectivités et des industriels. Depuis, le niveau d'aide pour la réalisation des travaux est revenu à 40% du montant des travaux ; la participation des industriels et des collectivités reste possible mais elle repose sur le volontariat. Nous retiendrons trois choses de ces neuf jours :

1. Ces mesures font désormais consensus entre l'État, les collectivités et les industriels.
2. Le problème n'est plus politique mais technique puisque les Parlementaires ont voté cette mesure.
3. Il faut bien sûr accepter cette censure mais il est aussi bien irritant qu'un dispositif, attendu depuis 10 ans, butte sur un problème de forme. Amaris va donc s'attacher, avec tous ceux qui sont concernés, à mettre les formes.

Chronologie

- 21 MARS** : signature de l'accord volontaire pour la prise en charge des travaux. Collectivités et industriels s'engagent à hauteur de 25% chacun.
- 3 OCTOBRE** : Amaris organise une rencontre à destination des Parlementaires. L'objectif était de faire émerger une position commune.
- 4 OCTOBRE** : Amaris est reçue par la Ministre de l'écologie.
- 19 OCTOBRE** : L'Assemblée nationale porte le crédit d'impôt à 40%.
- 9 NOVEMBRE** : les députés votent un amendement gouvernemental visant à généraliser et rendre obligatoire l'accord national volontaire des collectivités et des industriels.
- 15 NOVEMBRE** : annulation du PPRT de Toulouse par le Tribunal administratif.
- 20 DÉCEMBRE** : vote de la loi de Finances pour 2013. Le montant des aides est de 90% (40% + 50%).
- 29 DÉCEMBRE** : censure par le Conseil Constitutionnel de l'amendement gouvernemental.

Traitement des zones grisées

La zone grisée correspond, généralement, au périmètre de l'établissement Seveso à l'origine du PPRT. Les règles fixées par loi de 2003 sont :

- > à l'intérieur des zones grisées est appliquée la réglementation ICPE ;
- > à l'extérieur, le PPRT traite des enjeux existants et futurs.

Toutefois, en pratique, on constate qu'une grande majorité de PPRT prévoit un règlement pour la zone grisée.

Ces textes sont très variables selon les régions. Ces règlements conduisent souvent à geler les possibilités de développement futur : on autorise, *sous réserve*, le développement des installations à l'origine du PPRT et on rend impossible l'installation d'une entreprise tierce.

Amaris estime qu'il y a un risque de voir les entreprises à l'origine des risques s'isoler.

L'association a alerté la Ministre de l'écologie sur le fait que les PPRT peuvent remettre en cause :

- > l'ancrage des industries à l'origine du risque ;
- > la **reconversion des zones industrielles** qui sont aujourd'hui vieillissantes. Pour ce faire, il faudrait pouvoir opérer ces reconversions progressivement en attirant de nouvelles entreprises.

- > Le « retrecotage » de certaines zones industrielles, aujourd'hui sous-densifiée ;
- > plus globalement, il y a un problème d'approche des activités économiques dans la démarche PPRT. .

A la fin de l'année 2012, **cette question était toujours en cours de travail**. La DGPR a ouvert la discussion sur la production d'une note de doctrine qui viendrait clarifier la situation.



RENCONTRE PPRT A DUNKERQUE

Le 9 février, Amaris a donné rendez-vous aux collectivités de la région Nord-Pas de Calais ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes des PPRT. Cette journée était inscrite dans un cycle commencé deux années auparavant, interrompu dès le mois de mars du fait des élections présidentielles et législatives.

Roméo Ragazzo, Vice-président du Grand Dunkerque (photo) a présenté les grandes problématiques du PPRT multisites de la ZIP de Dunkerque. Avec

ses 10 kilomètres de long, ses 9 sites Seveso AS et 5 communes concernées (Dunkerque, Fort-Mardyck, Grande-Synthe, Loon-Plage, Saint-Pol-sur-Mer), le décor est planté pour ce PPRT prescrit en février 2009.

Trois années de travail et de discussions ont permis de rendre la situation plus acceptable pour le territoire. Le PPRT a permis de réduire les dangers à la source. C'est une certitude. D'autres questions restent encore sans réponse : Quelles seront les zones d'aléas pour Mardyck ? Quel sera l'impact financier des mesures foncières ? Les travaux de renforcement du bâti seront-ils recommandés ou prescrits ?

PRÉSENTS- BLANCHARD GERARD BLEIN YVES BOUCHERY JEAN CLAUDE BOULESMANE ALEXANDRE BUCQUET JEAN MARC CALAME ROMAIN CARRE SEBASTIEN CARTON RENE CHAMBON MYLENE CHAUVEL LAURENT COEUGNART ALBERT CRETON GUILLAUME DELATTRE PATRICE DELGRANGE JACQUES DEMET MICHEL DEVOS MARIA DEUDON AUDREY DUBUIS THIERRY DUFLOS AMANDINE DUMEZ CHRISTINE FANUCCI PHILIPPE FAVRE DELPHINE FLANQUART HERVE FRERE SEVERINE FREVENT JEAN CLAUDE GALVEZ GREGORY GARNIER PATRICK GRIMAUTL KARINE GUEGADEN YVES GUIGNARD CAROLINE HANNART BENOIT HARLE CHRISTOPHE HEMERY JEAN PAUL HERBAUT JEROME HOCQUET MARIE PAULE LE BLANC ANTOINE LEMEE JOEL LHERMITE THIERRY LHEUREUX YVES LOUVET CHRISTOPHE MARECALLE DOMINIQUE MARTIN SERGE MAZE JEAN LUC MAZRI CHABANE MENARD OLIVIER MIERSMAN FRANCOIS MIGNONET PHILIPPE PAIN LIONEL PARENT JEAN PAUL PESSEMIER VINCENT PETIT DAVID POLNECQ THIERRY RAGAZZO ROMEO RENARD EMILIE SALAS CHRISTELLE SAUGE GADOUD DANIELLE SEGUIN JEAN PIERRE STREBELLE XAVIER SZAREK DAVID URBANIAK BERNARD WITASSE PATRICE

Mise en oeuvre des PPRT : les premiers pas

L'EXEMPLE DU PPRT DE DELUZ

A Deluz, le PPRT a été approuvé en 2009 et la convention de financement signée dans la foulée. Le bien délaissé est déjà démoli : un cas unique à notre connaissance. Pour autant, le dossier PPRT ne semble pas clôt pour le Maire de la commune.

Le PPRT en quelques mots

Le dépôt de gaz de pétrole liquéfié Butagaz est situé dans l'immédiate sortie du bourg de Deluz, dans un environnement peu construit. Ce PPRT, approuvé en 2009, prévoit deux délaissements et des prescriptions de travaux pour l'aléa surpression.

Deux mesures foncières

Les mesures foncières concernaient une maison et un bâtiment d'activité. La commune a négocié âprement pour que ce bâtiment, jouxtant le site et par ailleurs inexploité, soit racheté directement par l'industriel. Butagaz a finalement accepté et a financé cette mesure en totalité (pour un coût d'environ 300 000€). Concernant le délaissement de la maison, il a fait l'objet d'une convention dont le montage financier a été réparti pour 1/3 Etat, 1/3 industriel et 1/3 collectivités locales (commune, intercommunalité, département et région).

La famille concernée a rapidement demandé le rachat de sa propriété. Les choses sont allées vite, si bien qu'aujourd'hui, la maison a été démolie. Cette démolition, initialement à la charge de la commune, a été subventionnée par l'industriel et le Conseil général.

Des prescriptions de travaux

Trois propriétaires sont concernés. Deux s'y opposent et ne feront rien. Par contre, un propriétaire voudrait se mettre en conformité mais ce riverain est concrètement confronté à une absence d'explication et de réponse. Le Maire résume ainsi la situation : « *les gens sont laissés à l'abandon* ».

Le Maire demande la révision du PPRT.

Une évolution de l'approvisionnement du site Seveso conduit le Maire de Deluz à demander la révision du PPRT. La société Butagaz était, en effet, approvisionnée par rails. Il y a deux ans, la SNCF a décidé d'y mettre un terme. Les produits sont désormais acheminés par la route : c'est ainsi tout le problème lié au PPRT qui est déplacé. Le Maire, qui peine à être entendu par la Préfecture, a alerté les Parlementaires de son secteur. **Un PPRT à suivre...**

LES ACTEURS QUI S'EMPRENT DE CETTE QUESTION

> LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

La DGPR a réuni les professionnels du bâtiment pour construire un programme de formations des artisans. En 2013, elle va également lancer des **expérimentations sur quelques sites pilotes.**

> LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS FONCIERS (EPF)

L'exemple de Mazingarbe - dès la signature du PPRT, l'EPF Nord-Pas-de-Calais a passé une convention opérationnelle avec la commune, dans laquelle cette dernière le sollicite pour l'acquisition et la démolition des biens. L'EPF était clairement identifié comme l'opérateur foncier de la procédure. Les problèmes rencontrés dans cette opération : délaissements d'une maison mitoyenne et le financement des démolitions. Une fois les démolitions réalisées, il est prévu de renaturaliser le site, et, peut-être d'intégrer cette démarche dans la politique régionale de développement de la trame verte.

> LES SPPPI

Les SPPPI de la région Rhône-Alpes ont mis en place 2 groupes de travail pour traiter la mise en oeuvre des PPRT. A l'origine de cette initiative, il y a le constat que les prescriptions de travaux se heurtent à des incompréhensions, avec le risque de refus de réaliser les travaux ou encore que les travaux soient mal fait. Face aux préoccupations des riverains et aux attentes fortes des acteurs concernés, le SPIRAL et le SPPPY ont décidé de mettre en place un « laboratoire local » réunissant collectivités, opérateurs de l'habitat, industriels, associations, agences locales de l'énergie, Etat, etc. pour réfléchir à des solutions. Les deux groupes de travail travaillent sur les aspects de communication et d'ingénierie de la mise en oeuvre des PPRT. En 2012, le **SPPPI PACA** a également organisé une séance de travail sur ce thème.

Seveso 3

Actualité 2012 - La directive Seveso 3 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, a été publiée le 24 juillet 2012 au Journal officiel. Amaris suivra avec attention sa transcription dans le droit français en 2013. Point de vue de Cédric Bourillet, sous-directeur de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR).



POURQUOI SEVESO 3 ?

Le remplacement de Seveso 2 a été motivé par 2 raisons :

> la mise en place, au niveau mondial, d'un système harmonisé de classification des substances dangereuses

qui rendait caduque la description du champ d'application de la directive Seveso 2.

> la volonté de la Commission européenne d'introduire dans la directive les dispositions de la **convention d'Aarhus** sur l'information et la participation du public.

QUELS SONT LES GRANDS PRINCIPES ?

Les **grands fondamentaux de la directive Seveso 2 sont reconduits**. Il y a ainsi 2 types

d'établissements, selon les quantités totales de matières dangereuses stockées sur site : les établissements dits «Seveso seuil bas» et les établissements dits «Seveso seuil haut». Les outils classiques, pour la maîtrise du risque, sont confirmés dans leurs fonctions : EDD, règles d'implantation, politique de prévention des accidents majeurs, système de gestion de la sécurité, plan d'opération interne, plan particulier d'intervention et, pour les autorités compétentes, plans d'inspection des sites.

En revanche, la rédaction du champ d'application de la directive a été totalement revue, pour s'adapter aux nouvelles règles de classification des substances. Par ailleurs, les dispositions relatives à l'information du public sont renforcées.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX POINTS D'ÉVOLUTION ?

La principale évolution pour le citoyen de la directive Seveso 3 concerne **l'information du public**, avec notamment, la mise en place sous format électronique, d'informations pour tous les établissements Seveso. Ces informations portent notamment sur le statut et l'activité de ces établissements, les risques qu'ils peuvent créer et les mesures prises pour les prévenir, les modalités d'information du public sur le comportement à tenir en cas d'accident, la date de la dernière visite d'inspection et les personnes auprès desquelles les conclusions de ces inspections pourront être demandées, etc.

QUELLES INCIDENCES POUR LES COLLECTIVITÉS ?

Dans l'ensemble, la directive Seveso n'entre pas dans le détail des responsabilités réciproques de l'Etat et des collectivités locales, afin d'être adaptée à l'organisation administrative de chaque Etat de l'Union européenne. Les fondamentaux de la directive étant inchangés, **il est fort probable que les incidences, pour les collectivités dans l'organisation mise en place en France, restent faibles**. En particulier, le recueil systématique de l'avis des collectivités sur les nouveaux projets et les extensions importantes, leur association à l'élaboration des plans d'urgence, la coordination entre Etat et collectivités pour la maîtrise de l'urbanisation resteront des actions au coeur du dispositif.

QUELLES SONT LES ÉCHÉANCES ?

La directive Seveso 3 entrera en vigueur **le 1^{er} juin 2015**. La France souhaite néanmoins achever les textes de transposition pour l'été 2013.

Bâtirsur

Lancement, en décembre 2012, d'un projet d'expertise sur la vulnérabilité des bâtiments en acier à usage industriel face aux risques technologiques de surpression 20-50 mbar.

Amaris fait partie des partenaires du projet.

Yves Guégaden (Vice-Président d'Amaris) et
Danielle Sauge-Gadoud (conseillère technique)
représentent l'Association Amaris
dans le comité de pilotage
du projet Bâtirsur.



Ce projet s'inscrit dans le cadre des PPRT. Depuis leur lancement, la problématique de la vulnérabilité des bâtiments en acier à usage industriel a émergé pour révéler progressivement toute son ampleur. Ces types de bâtiments sont, en effet, très nombreux aux abords des sites à risque, tout particulièrement dans les zones de surpression 20-50mbar.

Depuis plusieurs mois, Amaris propose que ces bâtiments ne soient pas traités, dans le cadre des PPRT, comme des habitations.

Autre piste intéressante : **trouver des solutions de renforcement limitant les surcoûts** et permettre la coexistence des industries Seveso AS et des activités économiques tout en assurant la protection des personnes. C'est pourquoi, elle a rejoint les partenaires du projet BARTIRSUR : l'INERIS qui

assure la coordination, le CTICM, Arcelor Mital ainsi que le MEDDE.

Les premiers pas de BATIRSUR consisteront en des évaluations théoriques et expérimentales au travers d'essais à moyenne et petite échelle.

L'objectif est d'améliorer les connaissances sur la tenue des bâtiments en acier à usage industriel face à de tels effets et contribuer à l'amélioration de leur tenue. Un guide des « bonnes pratiques » sera publié. Il proposera des solutions de renforcement, des dispositions constructives pour les constructions existantes (construction, matériaux, aménagements) ou la conception de nouvelles constructions tenant compte de préoccupations technico-économiques.

Temps fort

Le colloque de La Rochelle

Cette rencontre, qui a réunie plus de 230 participants autour du thème des risques accidentels, est le fruit d'un partenariat entre Amaris et La Rochelle. Ont collaboré également à la réussite de cette journée l'association des Assises des risques, l'Université de La Rochelle, le Syndicat Mixte La Rochelle-Rochefort.

Près de 10 ans après le vote de la Loi Bachelot de 2003, cette rencontre invitait les élus et techniciens des collectivités locales, les représentants de services de l'Etat et les industriels à réfléchir aux différents moyens d'appréhender les risques technologiques majeurs dans les politiques d'aménagement urbain. Penser la ville de demain, en intégrant la dimension risque et faire émerger des projets ambitieux pour les territoires Seveso, impose de **réunir, autour d'une vision commune, toutes les parties prenantes**. Le rendez-vous de La Rochelle avait pour objectif de poser les premières

bases de cette vision en donnant à chacun l'occasion d'exprimer sa position. Dans un contexte marqué par les tensions liées à l'élaboration des PPRT, il est, en effet, primordial de restaurer le dialogue et de le faire vivre.

Le colloque a attiré environ 230 participants autour d'ateliers, de séances plénières réunissant experts, associations, élus et représentants de collectivités locales, consacrés aux enjeux d'aménagement urbain, aux politiques de prévention et d'association des populations.



QUELLE PLACE POUR LE RISQUE TECHNOLOGIQUE dans la ville du XXI^e siècle ?



LES PARTICIPANTS - GWENAELLE THEBAULT, LYDIE LAHA, SANDRA DECELLE-LAMOTHE, JACQUES FAYE, JEAN PELIN, DOMINIQUE BERNARD, FREDERIC AMOROSO, BRYAN PARRISH, GILLES VACHER, BERNARD PLISSON DANIELLE SAUGE-GADOUD, RAYMOND BOZIER, CLOTILDE CAZAMAJOUR, JEAN-CHRISTOPHE BLESUIS, CHRISTIAN FAVRE, FABRICE RESTIER, FABIEN RUET, JEAN BENHAMOU, ETIENNE POINT, BÉATRICE HAGEGE- RADUTA, PASCAL COUZINIER, FABIEN LOUP, EMMANUEL BEAU-REPAIRE, JEAN-PIERRE LE GUEN, JANNY GRIMAUD, BRUNO GERVAIS, OLIVIER DUMAS, FABIEN GÉNOVÉSIO, CHEZEAU GUY, BERNARD BODON, HENRI FRANCOIS, MATHIEU IMBERDIS, RAYMOND BRIVES, ETIENNE PATIER, BERNARD HABBOUCHE, MAURICE PIERRE, GILBERT DODOGARAY, LAURE SAUVAGE, PATRICK COUTURIER, CÉCILE GROULT, JACQUES GAREL, PATRICK COURTEMANCHE, JEAN-JACQUES LEBOEUF, LAURENCE CAILBAULT, MARC SÉNANT, KARINE GRIMAUT, JEAN-PAUL CRESSY, MATTHIEU DESIDERIO, THIERRY GROISILLIER, BERNARD AUBERT, JOELLE LAPORTE-MAUDIRE, MICHEL LE CLER, MARYLINE SIMONÉ, FRÉDÉRIC FOURNET, ANNE-LAURE BARON, BRUNO MOREL, SAUNIER ROGER, PIERRE MÉLINAND, PHILIPPE PRADERE, GUY DENIER, GRÉGORIE GALVEZ, CHRISTIAN LEPINAY, JACK DILLENBOURG, STÉPHANE BODINIER, YANN MACÉ, ISABELLE DEVAL, XAVIER LEMPEREUR, MARIE-CLAUDE BRIDONNEAU, FABIEN BRULAY, GÉRARD BLANCHARD, THIERRY ROLLAND, THIERRY ROLLAND, CHRISTIAN CHICOT, GÉRARD PERROTIN, MIREILLE DOMENECH DIANA, GUILLOUX MICHEL, JEAN CLAUDE HAIGRON, BERNARD LE RISBE, GUEGADEN YVES, BERTRAND CABAUD, ANDRÉ LANGEVIN, JEAN LOUIS JAMMET, EMMANUEL BOUTIN, JEAN BENHAMOU, ABDELNACER ZERARGA, GUILLAUME BAUDOIN, PHILIPPE CROCHEMORE, CHRISTINE SIMON, KATTY FOURNIER, PIERRE MELINAND, BENOIT HANNART, XAVIER MOTTA, DOMINIQUE STEVENS, PHILIPPE PRUDHON, DOMINIQUE STEVENS, CHRISTIAN DOUCOT, PIERRE-YVES WOLOCH, EMILIE TIRARD, FRANCOIS CHANCELIER, LYDIE BOSC, ANISSA ZERARGA, PATRICE MALINGRE, NATHALIE ARNALDO, JEAN-MARIE ALQUIER, MARIE-FRANCE BEAUFILS, LUIS LOPEZ, BERNARD RABOT, BÉRANGÈRE GILLE, JUSTINE MENGUY, GÉRARD DELREZ, ISABELLE LECOMTE, JEAN-JACQUES LEBOEUF, NATHALIE CLAIN BEAUCHEF, LOTHAIRE SAUTON, LAURENT DESCAMPS, SÉBASTIEN HAMON, VINCENT POUEVIGNE, STÉPHANE BODESCOT, ALAIN CHARVILLAT, FRANCIS GRIMAUD, MARIO RINALDI, JEAN-LUC PELISSIER, SÉVERIN MATHIEU, STÉPHANIE BENOIT, GAËL PENAUD, MICHEL GOLDBERG, PERRINE BRULLON, DELPHINE ADOU, SABINE CHARDAVOINE, PERRINE BRULLON, GUY DENIER, JÉRÉMY GUEN, PHILIPPE LEPAGE, DELPHINE HUMEZ NINA DE SAINT VINCENT, PIERRE LE HENAFF, JACQUES METAIS, PHILIPPE PRUDHON, ANDRÉ HOREL, PIERRE MALBOSC, BRIGITTE DESVEAUX, MARIANNE DE OLIVEIRA, ANNE-SOPHIE COLLIN, ALAIN GOUX, JUIN MARIANNE, MARIE SANTINI, CHRISTIAN PEREZ, FRANÇOISE TLEMSAMANI, MICHEL ARNOULT, BÉNÉDICTE AUGERON, PASCAL GANDEMER, AUDEBERT FLAVIEN, JOEL JOUAND, PEGGY MORICET, SERGE OLLICHON, FLAVIA ALVES SANTOS, SIGRID LONGEAU, PAT FERRAND, PATRICK LARIBLE, FABIEN GENOVESIO, RENÉ BENETEAU, ERIC PLOQUIN, MARIE-THÉRÈSE FACCA, JACQUES COLY, SYLVIE DUDRAGNE, VIRGINIE KALBACH, CÉCILE BELY, STÉPHANIE DORIN, GILLES GAUTRONNEAU, JEAN-YVES TOUBOULIC, BERNARD SURVILLE, NELLY VERDIER, ALAIN QUINTIN, JEAN MARIE FAURE, PATRICK ANGIBAUD, PASCALE MARTINEAU, BRIGITTE LACARRIÈRE, HUBERT VIGOUROUX, PHILIPPE JOUSSEMET, BÉATRICE CORMERAIS, JEAN-CLAUDE GAURON, DANIEL CHUILLET, JEAN-PIERRE GODEFROY, PHILIPPE MORISSET, ADELIN BOZEC, MIKAËL DELALANDE, GILDAS AUGUIN, JEAN-CLAUDE VANDENBOSSCHE, GESTIN BERNARD, MARIE-FRANÇOISE ROY, SYLVIE DUDRAGNE, CHRISTIAN SCHAIBLE, JOSIANE BADO, JEAN-LOUIS ROUCH, SERGEHALIOUA, JEAN-MARIE GRELLIER, OLIVIER QUEMENER

Services aux adhérents

Mutualiser nos expériences

En 2012, l'action d'Amaris était orientée quotidiennement autour de deux fils rouges : la représentation des collectivités et leur accompagnement dans l'élaboration des PPRT.



Par exemple, chaque trimestre, Amaris réunit le groupe de travail des techniciens des risques des communes membres d'Amaris. Objectif : se former, s'informer, échanger, mutualiser les expériences.

LE GROUPE DE TRAVAIL DES TECHNICIENS -

>30 mars 2012, Réunion du groupe - PARIS

Ordre du jour : tour de table PPRT et échange avec deux ingénieurs de l'Inéris sur la vulnérabilité des fenêtres à un effet surpression 20-50 mbar. Benjamin Le Roux et Guillaume Chantelaube ont présenté les résultats de l'étude INERIS sur la vulnérabilité des

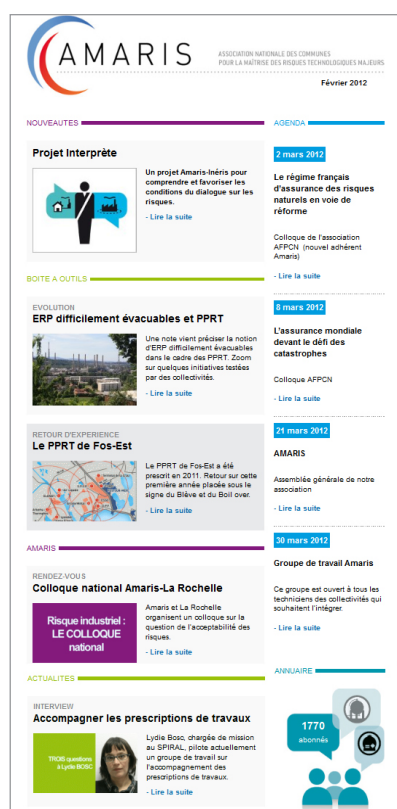
fenêtres et expliqué la campagne d'essais à échelle réelle réalisée suivant une méthodologie conçue pour tester tous les éléments des fenêtres : vitrage, la pose et la nature du châssis.

> 4 juillet, Réunion du groupe - LA ROCHELLE
Ordre du jour : PPRT

> 10 octobre, Réunion du groupe - DOUAI
Ordre du jour : PPRT, réserves communales.

Diffuser l'information nécessaire

Grâce à une mise à jour régulière du site Internet et la diffusion d'une newsletter, Amaris confirme son positionnement sur la toile en doublant le nombre annuel des visites par rapport à l'année 2011.



LA LIGNE ÉDITORIALE DU SITE

Elle a eu pour thème principal, l'élaboration des PPRT. C'est, en effet, sur ce sujet que les collectivités ont le plus besoin d'être accompagnées.

LES OBJECTIFS DU SITE

- > diffuser de l'information et des actualités relatives aux politiques de prévention ;
- > faciliter les retours d'expérience ;
- > mutualiser les initiatives ;
- > faire connaître l'association.

2012 : CONFIRMATION DE L'OUTIL NEWSLETTER

Chaque mois, Amaris envoie, à un fichier de 1700 personnes, une lettre d'information qui a, avant tout, une fonction d'alerte sur des actualités ciblées. En 2012, 13 lettres d'information ont été éditées.

La communication s'est également étendue, via twitter.

ARTICLES LES PLUS LUS EN 2012

- > *Présentation d'un projet d'expertise sur la vulnérabilité des bâtiments en acier à usage industriel face aux risques technologiques de surpression 20-50 mbar - entretien avec Benjamin Le Roux ;*
- > *Mise en oeuvre des PPRT - Interview de Lydie Bosc, chargée de mission au SPIRAL ;*
- > *PPRT de Mazingarbe - Entretien avec Frédérique Briquet, directeur opérationnel, EPF Nord-Pas-de-Calais ;*
- > *OPAH et risques technologiques - Entretien avec David Pérez (société URBANIS) ;*
- > *Seveso 3 : quels enjeux pour les collectivités ? Interview de Cédric Bourillet, sous-directeur de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR).*

Le site en 2012

37 000 visiteurs

13 lettres d'information

1700 destinataires



Services aux adhérents

Sensibiliser

Amaris offre aux collectivités une tribune pour faire part aux pouvoirs publics, aux industriels et, aux riverains de leurs difficultés et de leurs propositions.

> LA PRESSE

Le nombre d'articles relayant les positions de l'association progressent en 2012. Amaris a confirmé son positionnement. Les communiqués de presse sont généralement bien repris et l'association est devenue un interlocuteur reconnu.

En 2012, la stratégie en direction de la presse a consisté en l'envoi, selon un rythme bimensuel, de communiqués de presse et à la consolidation du fichier des journalistes-cibles. Aujourd'hui, Amaris dispose d'un fichier qualifié de journalistes de la presse environnement et collectivités locales, qui lui permet de diffuser efficacement de l'information. **L'objectif est de sensibiliser ces relais d'opinion sur des questions jugées trop techniques pour être relayées auprès du public.**

Exemple d'articles parus en 2012

> *Le Monde*, 12/12, Rémi BARROUX - *La prévention des risques industriels prend du retard.*

> *Courrier des maires*, 3/12, Marion Esquerre - *Le président d'Amaris, Yves Blein, pour une refonte du droit du risque industriel - Entretien exclusif.*

> *Localtis*, 23/11, Philie Marcangelo-Léos - *Risques technologiques : l'annulation du PPRT de Toulouse nord relance le débat.*

> *LCP-Assemblée nationale*, 15/11 - *L'Écho des Lois : Risques industriels : une bombe à retardement.*

> *Maire-infos*, 23/11, F.L. - Yves Blein, député du Rhône, maire de Feyzin et président d'Amaris : « C'est une page qui se tourne ».

> *La gazette des communes*, 23/11, Emmanuelle Lesquel - *Accords et désaccords autour des plans de prévention - Urbanisme bloqué, périmètres flous, impact financier considérable, usages restreints, incompréhension et protestations...*

> *Sud-Ouest*, 6/07, Marie-Claude Aristegui - *Les risques technologiques au cœur du débat.*

> LES PARLEMENTAIRES

Le 3 octobre, Amaris a organisé une rencontre à destination des Parlementaires dont les circonscriptions sont concernées par les PPRT. L'objectif de cette rencontre était de faire émerger une position commune et d'étudier les stratégies envisageables pour la faire valoir. Cette rencontre, qui s'est tenue à l'Assemblée nationale, était organisée autour d'une présentation des grandes problématiques liées à la mise en place de PPRT, notamment le financement des travaux prescrits et le traitement des activités économiques puis, d'un long moment d'échanges.



Services aux adhérents

Représenter

Amaris assure la représentation des collectivités dans une série d'instances, de comités de pilotage et de groupes de travail mis en place par ces partenaires.

> COMITÉS DE PILOTAGE

En 2012, elle a participé à :

- * **Instance de suivi PPRT (DGPR) ;**
- * **Comité de pilotage** des Assises de Douai ;
- * **Conseil National** de la Protection Civile ;
- * **Comité de pilotage** du Diagnostic sociologique de Salaise-sur-Sanne ;
- * **Comité de pilotage** du Forum de Pierre-Bénite ;
- * **Comité d'orientation** du Réseau Risques Idéal Connaissance ;
- * **Conseil d'orientation** de l'INERIS ;
- * **Conseil d'orientation** de l'ICSI ;
- * **Groupe de travail sur l'accompagnement des travaux chez les riverains et groupe de travail sur l'ingénierie des PPRT du SPIRAL.**

Ces groupes de travail se réunissent selon une fréquence mensuelle, à Lyon.

En 2012, Amaris s'est rapprochée des SPPPI. Ainsi l'association a participé au Forum des SPPPI organisé, à Aix-en-Provence, en octobre 2012. Par ailleurs, Amaris a conseillé le SPPPI PACA sur la programmation d'une rencontre sur la mise en œuvre des PPRT.

> INTERVENTIONS

- * 21/06 : formation des commissaires enquêteurs ;
- * 11/10 : intervention Assises des Risques, Douai ;
- * 26/10 : intervention WEB Conférence idéal ;
- * En direction des étudiants : participation au projet Arisk, interventions Master Gestion des risques dans les collectivités, Université Lyon 3 et intervention à l'Agence d'urbanisme de Lyon ;
- * Grenoble Métropole - Journée sur l'information du public et la sauvegarde ;
- * 5 décembre : organisation d'une conférence lors du Salon Expoprotection.



Yves Blein, Député-Maire de Feyzin et président d'Amaris, **Frédérique Chaillou**, Avocate Cabinet Winston & Strawn et **Philippe Prudhon**, directeur technique à l'UIC sont intervenus, le 5 décembre 2012 au salon Expoprotection, à Paris. Amaris avait été sollicitée pour organiser une conférence dans le cadre de ce salon. Thème de cette rencontre : Retour d'expériences sur l'élaboration des PPRT.



Fonctionnement et organisation



LE BUREAU

- > Yves BLEIN, Président
- > André LANGEVIN, Trésorier
- > Gérard PERROTIN, Secrétaire
- > Dominique BERNARD, Vice-président
- > Yves GUEGADEN, Vice-président
- > Jean-Paul LECOQ, Vice-président
- > René RAIMONDI, Vice-président

Membres du bureau :

Gérard BLANCHARD, Bernard BODON, Christian BRAUX, Bernard LE RISBÉ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il se réunit chaque trimestre pour déterminer les orientations de l'activité d'Amaris et veiller à leur mise en œuvre.

> Dominique BERNARD, VP de la communauté de Communes de Lacq

> Gérard BLANCHARD, Maire-délégué de Mardychk

> Yves BLEIN, Député, Maire de Feyzin

> Bernard BODON, adjoint au Maire de Pont-de-Claix

> Claudine BOISORIEUX, Maire de Clamecy

> Paul BOUDOUBE, Maire de Puget-sur-Argens

> Christian BRAUX, Maire de St-Cyr-en-Val

> Alban BRUNEAU, Adjoint au Maire de Gonfreville-l'O.

> Jackie CROUAIL, Maire de Salaise-sur-Sanne

> Mireille DOMENECH-DIANA, Vice-présidente du Grand Lyon

> Yves GUEGADEN

Adjoint au Maire de Notre-Dame-de-Gravenchon

> Michel GUILLOUX, Adjoint au Maire de Feyzin

> Didier MOYON, Maire de Vern-sur-S.

> André LANGEVIN, Maire d'Arnage

> Bernard LE RISBE, Adjoint au Maire de Jarrie

> Michèle MUNOZ, Conseillère municipale à St-Fons

> René RAIMONDI, Maire de Fos-sur-M.

> Miren SERVONNET, Adjointe au Maire de Pierre-Bénite

REPRÉSENTATIONS EXTERNES

> Instance de suivi PPRT - Y. BLEIN

> Conseil nationale de la protection civile - M. GUILLOUX, G. BLANCHARD

> Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques - Y. BLEIN, A. LANGEVIN, Y. GUEGADEN

> ICSI - G. PERROTIN, M. GUILLOUX

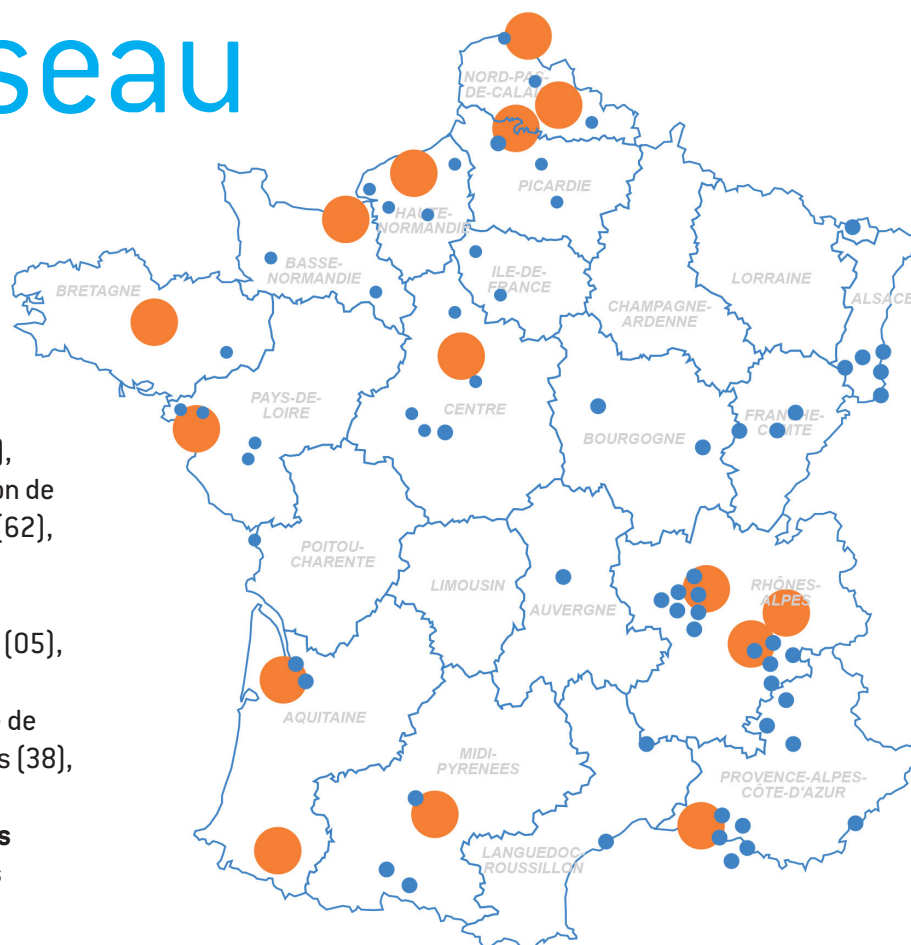
> INERIS - Y. GUEGADEN, M. GUILLOUX

Le réseau

Bienvenue à

Angé [41], Communauté d'agglomération d'Arras [62], Communauté d'agglomération de Caen-la-Mer [14], Dainville [62], Communauté urbaine de Grenoble [38], Illzach [68], La Rochelle [17], Le Bersac [05], Lespinasse [31], Sarralbe [57], Communauté de communes du Sud Grenoblois [38], Thann [68], Vonges [21].

Avec 13 nouveaux adhérents en 2012, la progression des adhésions est soutenue.



Amaris en 2012

- > 83 adhérents
- > Plus de 200 communes
- > 5,5 millions d'habitants

